



sydelon

Syndicat Mixte de Transport & de Traitement
des Déchets Ménagers de Lorraine Nord

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Année 2018

Publié(e) le13.FEV. 2019.....
Notifié(e) le
Yutz, le13.FEV. 2019.....
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.



Stéphanie Siebert
Stéphanie SIEBERT

ARRIVÉE
13 FEV. 2019
SOUS-PRÉFECTURE
DE THIONVILLE

TABLE DES MATIÈRES

I) COMITÉS SYNDICAUX.....	3
▪ DÉLIBÉRATION N° 001 DU 14 MARS 2018	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 13 DÉCEMBRE 2017.....4
▪ DÉLIBÉRATION N° 002 DU 14 MARS 2018	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.....4
▪ DÉLIBÉRATION N° 003 DU 4 AVRIL 2018	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 14 MARS 2018.....4
▪ DÉLIBÉRATION N° 004 DU 4 AVRIL 2018	COMPTE DE GESTION 2017.....4
▪ DÉLIBÉRATION N° 005 DU 4 AVRIL 2018	COMPTE ADMINISTRATIF 20174
▪ DÉLIBÉRATION N° 006 DU 4 AVRIL 2018	AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017.....5
▪ DÉLIBÉRATION N° 007 DU 4 AVRIL 2018	PARTICIPATIONS 2018 DES STRUCTURES MEMBRES, LIÉES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS ..5
▪ DÉLIBÉRATION N° 008 DU 4 AVRIL 2018	APPEL À COTISATION DES MEMBRES DU SYDELON.....6
▪ DÉLIBÉRATION N° 009 DU 4 AVRIL 2018	BUDGET PRIMITIF 20186
▪ DÉLIBÉRATION N° 010 DU 27 JUIN 2018	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 4 AVRIL 2018.....6
▪ DÉLIBÉRATION N° 011 DU 27 JUIN 2018	INSTITUTION DU TEMPS PARTIEL ET MODALITÉS D'APPLICATION (AGENTS TITULAIRES, STAGIAIRES OU NON TITULAIRES)7
▪ DÉLIBÉRATION N° 012 DU 27 JUIN 2018	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS7
▪ DÉLIBÉRATION N° 013 DU 27 JUIN 2018	MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°2017-29 RELATIVE À LA MISE EN PLACE DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)7
▪ DÉLIBÉRATION N° 014 DU 27 JUIN 2018	RÉGULARISATION DES PARTICIPATIONS 2017 DES STRUCTURES MEMBRES LIÉES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS8
▪ DÉLIBÉRATION N° 015 DU 27 JUIN 2018	DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRÈS DE L'ADEME CONCERNANT LA MISSION D'ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'ASSISTANCE À LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE TRI EN COOPÉRATION TERRITORIALE8
▪ DÉLIBÉRATION N° 016 DU 27 JUIN 2018	RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS.....9
▪ DÉLIBÉRATION N° 017 DU 14 NOVEMBRE 2018	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 27 JUIN 20189
▪ DÉLIBÉRATION N° 018 DU 14 NOVEMBRE 2018	INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU SYDELON.....9
▪ DÉLIBÉRATION N° 019 DU 14 NOVEMBRE 2018	RAPPORT RELATIF À LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE (MPO) ET DONNANT HABILITATION AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA MOSELLE À EXERCER LA MISSION DE MÉDIATEUR ET ENGAGEANT LE SYDELON DANS LE PROCESSUS DE L'EXPÉRIMENTATION..... 10
▪ DÉLIBÉRATION N° 020 DU 14 NOVEMBRE 2018	ADHÉSION AU SERVICE « RCPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE & MOSELLE ET NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES (DPD)..... 10
▪ DÉLIBÉRATION N° 021 DU 12 DÉCEMBRE 2018	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU SYDELON DU 14 NOVEMBRE 2018..... 10
▪ DÉLIBÉRATION N° 022 DU 12 DÉCEMBRE 2018	ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PERSONNEL DU SYDELON 10

▪ DÉLIBÉRATION N° 023 DU 12 DÉCEMBRE 2018	PARTICIPATIONS 2019, DES STRUCTURES MEMBRES, LIÉES AUX PRESTATIONS DE TRAITEMENT, TRI ET TRANSPORT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS..... 11
▪ DÉLIBÉRATION N° 024 DU 12 DÉCEMBRE 2018	CONTRAT DE REPRISE DES PAPIERS DU SYDELON 11
II) DÉCISIONS DU PRÉSIDENT	12
▪ DÉCISION N° 001 DU 29 JANVIER 2018	PAIEMENT DES FACTURES COSSALTER-AFFAIRES SYDELON CONTRE PRÉFECTURE ET SYDELON CONTRE PIZZORNO 13
▪ DÉCISION N° 002 DU 4 AVRIL 2018	MISE EN PLACE D'UN PROFIL ACHETEUR AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DEMATIS 13
▪ DÉCISION N° 003 DU 3 AVRIL 2018	CONTRAT JVS BOX – LOGICIEL ET MATÉRIEL INFORMATIQUE 13
▪ DÉCISION N° 004 DU 17 MAI 2018	SIGNATURE DE L'OFFRE DE LA SOCIÉTÉ TRIDENT SERVICE..... 13
▪ DÉCISION N° 005 DU 22 MAI 2018	SIGNATURE DE LA CONVENTION DE LONGUE DURÉE DE VÉHICULES PARTICULIERS AUPRÈS DE L'UGAP..... 13
▪ DÉCISION N° 006 DU 25 MAI 2018	CONTRATS POUR LA LOCATION LONGUE DURÉE DE DEUX VÉHICULES AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT - BAILLY YUTZ 14
▪ DÉCISION N° 007 DU 4 JUIN 2018	DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU SYDELON DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE NANCY PAR LA SOCIÉTÉ D'AVOCATS « COSSALTER, DE ZOLT ET COURONNE »..... 14
▪ DÉCISION N° 008 DU 29 JUIN 2018	CONTRAT POUR LA LOCATION LONGUE DURÉE D'UN VÉHICULE AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT - BAILLY YUTZ 14
▪ DÉCISION N° 009 DU 18 SEPTEMBRE 2018	SIGNATURE DU CONTRAT D'ASSURANCE PROPOSÉ PAR LA SOCIÉTÉ APRIL..... 14

I) COMITÉS SYNDICAUX

▪ **Délibération n° 001 du 14 mars 2018**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2017

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du 13 décembre 2017.

▪ **Délibération n° 002 du 14 mars 2018**

Débat d'orientation budgétaire

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE par un vote de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.

▪ **Délibération n° 003 du 4 avril 2018**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du 14 mars 2018

Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 14 mars 2018.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du 14 mars 2018.

▪ **Délibération n° 004 du 4 avril 2018**

Compte de gestion 2017

Après avoir entendu l'exposé M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte de gestion pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

▪ **Délibération n° 005 du 4 avril 2018**

Compte administratif 2017

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président,

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme RENAUX.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le compte administratif pour l'exercice 2017 du SYDELON arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>		
Recettes	+	10 374 934,86 €
Dépenses	+	10 244 064,52 €
Résultat de l'exercice	=	130 870,34 €
Résultat de fonctionnement reporté	+	611 367,77 €
Résultat excédentaire cumulé	=	742 238,11 €
<i>Section d'investissement</i>		
Recettes	+	83 995,96 €
Dépenses	-	89 151,67 €
Résultat de l'exercice	-	5 155,71 €
Résultat d'investissement reporté	+	223 234,88 €
Excédent d'investissement cumulé	=	218 079,17 €
<i>Restes à réaliser</i>		
Recettes d'investissement		0,00 €
Dépenses d'investissement	-	64 248,33 €
Résultat excédentaire cumulé	=	153 830,84 €

▪ **Délibération n° 006 du 4 avril 2018**

Affectation du résultat 2017

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFECTE le résultat 2017 soit **742 238,11 €**, comme précisé ci-dessous :

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) **742 238,11 €.**

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) **0,00 €.**

▪ **Délibération n° 007 du 4 avril 2018**

Participations 2018 des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE

la participation financière selon le tableau ci-dessous.

EPCI MEMBRE	Participations 2017 TTC	Participations 2018 TTC
Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville	4 400 040,00 €	4 573 000,00 €
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	4 100 040,00 €	4 276 400,00 €
Communauté de commune de Cattenom et environs	1 330 080,00 €	1 456 500,00 €
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	475 080,00 €	530 600,00 €

▪ **Délibération n° 008 du 4 avril 2018**

Appel à cotisation des membres du SYDELON

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE le montant de la participation des membres du SYDELON à 1.82 euros hors taxes par habitant pour l'année 2018,

AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de **338 408,98** euros HT sera inscrite au Budget Primitif 2018

▪ **Délibération n° 009 du 4 avril 2018**

Budget primitif 2018

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2018 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2018 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	11 552 010,73 €
- la section d'investissement à	471 862,34 €

▪ **Délibération n° 010 du 27 juin 2018**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du 4 avril 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du 4 avril 2018.

▪ **Délibération n° 011 du 27 juin 2018**

Institution du temps partiel et modalités d'application (agents titulaires, stagiaires ou non titulaires)

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'adopter les modalités ainsi proposées.

DIT qu'elles seront applicables aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux non titulaires de droit public employés depuis plus d'un an (*à temps complet ou équivalent temps plein pour le temps partiel de droit*).

Et qu'il appartiendra à l'autorité territoriale d'accorder les autorisations individuelles, en fonction des contraintes liées au fonctionnement des services, dans le respect des dispositions législatives, réglementaires et de la présente délibération.

ADOPTE à l'unanimité des membres présents

▪ **Délibération n° 012 du 27 juin 2018**

Modification du tableau des effectifs

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification du tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous.

Le tableau des effectifs serait modifié de la façon suivante au 1^{er} juillet 2018.

GRADE	CRÉATION	SUPPRESSION
Adjoint administratif		1
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	
TOTAL	1	1

▪ **Délibération n° 013 du 27 juin 2018**

Modification de la délibération n°2017-29 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

MODIFIE la délibération n° 2017-29 comme indiqué ci-dessus, le reste de ladite délibération demeure inchangé.

▪ **Délibération n° 014 du 27 juin 2018**

Régularisation des participations 2017 des structures membres liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

RÉGULARISE la participation 2017 des structures membres, liée aux prestations de traitement, tri, et transport des déchets ménagers et assimilés telle que décrite dans le tableau ci-dessous.

Membres	Appel à Participation 2017 (TTC)	Factures 2017 (TTC)	Recettes liées à la valorisation 2017 (recettes de papier et recettes des déchèteries (ferrailles, cartons, batteries))	Retenues sur recettes (0.40 € TTC soit 0.36 € HT X nombre d'habitants)	Montant de la régularisation à effectuer ou à percevoir par le SYDELON : (participation - factures + recettes - retenues sur recettes) TTC
CAPFT	4 400 040.00	4 342 927.98	249 934.89	31 556.80	275 490.11
CAVF	4 100 040.00	4 080 297.83	234 290.66	27 970.40	226 062.43
CCCE	1 330 080.00	1 391 776.37	107 584.27	10 209.20	35 678.70
CCB3F	475 080.00	510 908.62	77 022.47	4 639.20	36 554.65
TOTAL	10 305 240.00	10 325 910.80	668 832.29	74 375.60	573 785.89

▪ **Délibération n° 015 du 27 juin 2018**

Demande de soutien financier auprès de l'ADEME concernant la mission d'étude de faisabilité et d'assistance à la construction d'un centre de tri en coopération territoriale

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'ADEME et à prendre toute mesure pour la bonne exécution de la présente délibération.

ACCEPTE de prendre en charge le financement de cette étude, à défaut, de l'octroi de tout ou partie de cette subvention.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice.

▪ **Délibération n° 016 du 27 juin 2018**

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical,

ÉMET un avis favorable sur le rapport annuel 2017 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

PREND ACTE de la transmission et de la présentation du rapport annuel 2017 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.

▪ **Délibération n° 017 du 14 novembre 2018**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 27 juin 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 27 juin 2018.

▪ **Délibération n° 018 du 14 novembre 2018**

Indemnité de conseil allouée au comptable du SYDELON

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, par 6 voix « pour », 5 voix « contre » et 4 abstentions,

DEMANDE le concours du Trésorier Principal du SYDELON pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

ACCORDE l'indemnité de conseil au taux maximum de 100% par an et pour la durée du mandat,

PRÉCISE que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

VOTE les crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

▪ **Délibération n° 019 du 14 novembre 2018**

Rapport relatif à la médiation préalable obligatoire (MPO) et donnant habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et engageant le SYDELON dans le Processus de l'expérimentation

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de donner habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de la Moselle à exercer la mission de médiateur et d'engager la collectivité dans le processus de l'expérimentation.

AUTORISE le Président à signer la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire, jointe en annexe.

▪ **Délibération n° 020 du 14 novembre 2018**

Adhésion au service « RGPD » du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe & Moselle et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD)

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention de mutualisation avec le CDG 54.

AUTORISE le Président à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale.

AUTORISE le Président à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

▪ **Délibération n° 021 du 12 décembre 2018**

Adoption du procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 14 novembre 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical, adopte le procès-verbal du comité syndical du SYDELON du 14 novembre 2018.

▪ **Délibération n° 022 du 12 décembre 2018**

Adoption du règlement intérieur du personnel du SYDELON

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE le règlement intérieur du SYDELON.

▪ **Délibération n° 023 du 12 décembre 2018**

**Participations 2019, des structures
membres, liées aux prestations de
traitement, tri et transport des déchets
ménagers et assimilés**

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de maintenir le montant du douzième de la participation estimé pour 2018 jusqu'au vote du budget primitif 2019.

▪ **Délibération n° 024 du 12 décembre 2018**

**Contrat de reprise des papiers du
SYDELON**

Après avoir entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer le contrat de reprise du papier avec la société UPM, ainsi que toutes pièces y afférentes.

II) DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

▪ **Décision n° 001 du 29 janvier 2018**

**Paiement des factures Cossalter-Affaires
SYDELON contre préfecture et SYDELON contre
Pizzorno**

Article 1^{er} : D'ordonner le paiement des factures correspondantes aux affaires suivantes émises par la société d'avocats « COSSALTER, DE ZOLT ET COURONNE », dont l'adresse est : 7 Rue Pierre Simon de Laplace, 57000 Metz :

- SYDELON contre Préfecture de la Moselle – 16046 ;
- SYDELON contre PIZZORNO – 15154.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 002 du 4 avril 2018**

**Mise en place d'un profil acheteur auprès de la
société DEMATIS**

Article 1^{er} : de mettre en place un profil d'acheteur pour le SYDELON ;

Article 2 : d'accepter la proposition reçue par DEMATIS pour un montant de 370 € HT par an sur une durée de 5 ans, soit un montant de 444 € TTC par an.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 003 du 3 avril 2018**

**Contrat JVS BOX – Logiciel et matériel
informatique**

Article 1^{er} : d'accepter et de signer le contrat « JVS BOX NUE NOUVEAU MILLESIME » proposé par la société JVS MAIRISTEM pour un montant de 960,00 € HT pour la période allant du 01-03-2018 au 28-02-2019.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 004 du 17 mai 2018**

**Signature de l'offre de la société TRIDENT
SERVICE**

Article 1^{er} : d'accepter et de signer l'offre de la société TRIDENT SERVICE pour un montant total de 61 270,00 € HT soit 73 524,00 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 005 du 22 mai 2018**

**Signature de la convention de longue durée de
véhicules particuliers auprès de l'UGAP**

Article 1^{er} : de signer la convention de location longue durée de véhicules particuliers et utilitaires légers proposée par l'UGAP, ayant son siège 1, boulevard Archimède – Champs-sur-Marne, 77444 Marne-la-Vallée.

La convention prend effet à compter de la date de réception par l'UGAP. Elle est conclue pour une durée allant jusqu'au terme de l'exécution complète de tous les bons de commande qui lui seront rattachés, à savoir jusqu'à la restitution des véhicules.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 006 du 25 mai 2018**

Contrats pour la location longue durée de deux véhicules auprès de la Société Peugeot - Bailly Yutz

Article 1^{er} : sont acceptés les contrats proposés par la Société Peugeot - Bailly Yutz pour la location longue durée de deux véhicules Peugeot 208 pour une période de 37 et de 32 mois ;

Article 2 : ces contrats de location longue durée sont prévus moyennant un loyer total d'un montant de 17 740,99 € HT.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 007 du 4 juin 2018**

Défense des intérêts du SYDELON devant la cour administrative d'appel de Nancy par la société d'avocats « Cossalter, de Zolt et Couronne »

Article 1^{er} : de confier la défense des intérêts du SYDELON devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy à la société d'avocats « COSSALTER, DE ZOLT ET COURONNE », dont l'adresse est : 7 Rue Pierre Simon de Laplace, 57000 Metz,

Article 2 : d'accepter la proposition financière de la société d'avocats « COSSALTER, DE ZOLT ET COURONNE », conformément à la lettre de mission,

Article 3 : d'ordonner le paiement des factures afférentes à cette procédure.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 008 du 29 juin 2018**

Contrat pour la location longue durée d'un véhicule auprès de la Société Peugeot - Bailly Yutz

Article 1^{er} : est accepté le nouveau contrat proposé par la Société Peugeot - Bailly Yutz pour la location longue durée d'un véhicule Peugeot 208 pour une période de 37 mois ;

Article 2 : ce contrat de location longue durée est prévu moyennant un premier loyer de 387,02 € HT et 36 loyers de 284,77 € HT ;

Article 3 : la décision n°2018-06 est modifiée conformément aux dispositions de la présente décision, les autres dispositions restent inchangées et valables.

Les crédits sont inscrits au budget.

▪ **Décision n° 009 du 18 septembre 2018**

Signature du Contrat d'assurance proposé par la société April

Article 1^{er} : d'accepter et de signer le contrat proposé auprès de la société APRIL pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2019, à un taux annuel global de 5,52% de la masse salariale.

Les crédits sont inscrits au budget.